

## Le chantier éolien provoque une pollution en mer

Une pollution « d'une ampleur significative » a été constatée en baie de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). En cause : un navire du chantier qui prépare l'implantation de 62 éoliennes en mer.



### Que s'est-il passé en baie de Saint-Brieuc ?

Une pollution en mer s'est produite, lundi, sur le chantier du futur parc éolien. Les travaux ont commencé en mai pour l'implantation de soixante-deux éoliennes d'ici à 2023. C'est le navire *Aeolus*, en charge du forage des fondations, qui a déclaré une fuite de 100 litres d'huile. Un incident dû « à un problème technique rencontré lors de la deuxième série de forages réalisée », précise Ailes Marines, filiale du géant de l'énergie espagnol Iberdrola, constructeur du parc.

### Quelle est l'ampleur de la pollution ?

La préfecture maritime de l'Atlantique

parlait, hier matin, d'une pollution « d'une ampleur significative », les autorités ayant détecté une nappe longue de 16 km et large de près de 3 km. La société Ailes Marines a tenté de rassurer, indiquant que le fluide relâché est « spécialement conçu et développé pour les travaux en mer » et « biodégradable, considéré dans l'industrie comme l'un des plus respectueux de l'environnement ». En fin de journée, après des survols de la zone, la préfecture maritime a indiqué « une évolution favorable de la situation », la pollution demeurant « invisible ». Pour les autorités, « le risque de pollution terrestre s'éloigne, même si la vigilance et la surveillance demeurent de mise ».

### Une enquête ouverte

Les éléments observés par la préfecture maritime ont été transmis au procureur de la République de Brest, qui a ouvert une enquête. Les investigations établiront si la responsabilité pénale de la société Van Oord, propriétaire du navire *Aeolus*, est engagée et si des poursuites judiciaires doivent en découler. Le comité des pêches des Côtes-d'Armor, vivement opposé au projet éolien, a de son côté prévu de déposer plainte.

### Le chantier à l'arrêt

Après cet incident, le navire *Aeolus* a été immobilisé dans la baie. Il ne sera autorisé à repartir qu'une fois que la pollution sera caractérisée de façon

précise : des prélèvements de l'huile ont été réalisés, et sont analysés au Centre de documentation de recherche et d'expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux (CEDRE). Le navire doit ensuite retourner à son port d'attache, en Hollande, pour des vérifications. En attendant, le chantier du parc éolien a été suspendu. Barbara Pompili, ministre de la Transition écologique, a convoqué hier les responsables d'Iberdrola « pour qu'ils s'expliquent sur la situation ». Cette pollution risque de raviver la colère des opposants à ce parc éolien, contesté depuis plusieurs années.

Brice DUPONT.